

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 60/2026

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le bouclage des comptes 2025 laisse apparaître un dépassement budgétaire supérieur à CHF 30'000.00, qui nécessite d'être présenté comme suit :

522 – CHX – BATIMENTS SCOLAIRES (Enseignement Secondaire)

522.3080 – Personnel intérimaire facturé par des tiers CHF 38'921.80

BU25/CO25 :

| | | | |
|-----------------|-----|-----------|----------------------|
| - Budget annuel | CHF | 0.00 | |
| - CO25 | CHF | 38'921.80 | CHF 38'921.80 |

La Municipalité a dû mandater, durant toute l'année 2025, une entreprise externe pour garantir le nettoyage et l'entretien des bâtiments DLV1-DLV2-DLV3-DLV4 et DLV5 lors d'absences de concierges.

Les raisons des absences des concierges sont les suivantes :

- Fin d'activité d'un collaborateur au 31.03.2025
Mandat de remplacement jusqu'au recrutement d'un nouveau collaborateur. La charge engagée est compensée par une économie budgétaire dans les postes liés au traitement salarial notamment dans le 522.3011 (- CHF34'800).
- Collaboratrice en incapacité de travail
Mandat de remplacement lors de l'absence de la collaboratrice pour accident. La charge engagée est compensée par un remboursement de l'assurance accident au poste 522.4361 (+ CHF6'800).

Le mandat de remplacement, compensée par une économie de charge salariale et par un remboursement de l'assurance, était nécessaire pour le maintien des opérations.

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de lui accorder un crédit supplémentaire au poste 522.3080 du budget 2025, pour un montant de **CHF 38'921.80.**

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 60/2026 du 20.04.2026.
- vu le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au poste 522.3080 du budget 2025 pour un montant de **CHF 38'921.80.**

DECHARGE

la commission des finances de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 20.04.2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le secrétaire : 

E. FLEURY  R. THELIN

The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'CHESEAUX-lausanne' at the bottom. It features a central coat of arms with a shield, a crown, and a banner. The banner contains the text 'GANTON DESEZ' and '1389'. The shield is divided into four quadrants with the text 'GANTON', 'DESEZ', 'PATRIE', and '1389'.